



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question orale n° 238

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation actuelle des établissements d'enseignement de conduite automobile au sein desquels chaque année quelques 800 000 personnes passent le permis de conduire et pour lequel, près de la moitié échoue. Dans le cadre de la future réforme du permis de conduire, les directeurs et salariés des écoles de conduite s'opposent à un système d'attribution des places d'examens pour eux inégalitaire, qui seraient distribuées en fonction des résultats des auto-écoles. Actuellement, à peine plus d'un apprenti sur deux obtient son permis la première fois, ce qui oblige la profession à ne présenter que des premières demandes de candidats. Les inspecteurs du permis de conduire refusent quant à eux que des inspecteurs privés qui ne sont pas des fonctionnaires puissent faire passer le permis. Les responsables et moniteurs des écoles de conduite attendent donc des pouvoirs publics des dispositions urgentes face à l'insuffisance des places aux examens de conduite, à une durée d'examen passée de 20 à 35 minutes, aux délais d'attente trop longs entre deux examens (jusqu'à 8 mois), au manque d'inspecteurs et au coût du permis de conduire (qui fluctue jusqu'à 60 % selon les départements) et aux 20 heures de conduite actuellement obligatoires qui seraient réduites à 10 heures. Le problème de la pénurie des places d'examens n'est certes pas nouveau mais le malaise qu'il engendre pour les écoles de conduite et leurs élèves ne cesse de s'accroître. Preuve en est, la forte mobilisation des auto-écoles dans de nombreuses villes en mars dernier pour dénoncer le système actuel de l'apprentissage de la conduite. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation afin de faciliter l'accès des jeunes à la conduite, d'augmenter le taux de réussite dès le premier examen et, plus particulièrement, de réduire les délais de présentation aux épreuves du permis de conduire sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 238

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3704

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mai 2008

Question retirée le : 6 mai 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)